



5^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues

Les 10 et 11 avril 2015



5^{ème} RALLYE DU PAYS D'OLLIERGUES

DU 10 ET 11 Avril 2015

PROGRAMME ET HORAIRES :

Parution du règlement :	Lundi 23 février 2015
Ouverture des engagements :	Lundi 23 février 2015
Clôture des engagements :	Lundi 30 mars 2015 à minuit
Parution du road Book :	Samedi 04 avril 2015.
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 04 avril 2015 et Dimanche 05 avril 2015 de 9 h à 17 h
Vérifications des documents et des voitures:	Vendredi 10 avril 2015 de 17h00 à 22h00 et le samedi 11 avril 2015 de 7h30 à 8h30
Heure de mise en place du parc de départ :	Après les vérifications
1^{ère} réunion des commissaires Sportifs :	Vendredi 10 avril 2015 21 h
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 11 avril 2015 à 10 h 00
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 11 avril 2015 à 10 h 00
Départ :	Samedi 11 avril 2015 à 10 h 00
Arrivée :	Samedi 11 avril 2015 à 16h 04
Vérification finale :	Garage Peugeot à Vertolaye
Publication des résultats du rallye :	Le Samedi 11 avril 2015 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 11 avril 2015 à 19 h 30 salle des fêtes de Vertolaye

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LIVRADOIS-FOREZ organise les 10 et 11 avril 2015 en qualité d'organisateur administratif, le

5^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS D'OLLIERGUES

Président du Comité d'Organisation : Mr Thierry DUPECHER

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 59 : en date du 02 février 2015, et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 3/R en date du 25 janvier 2015.

Comité d'organisation :

Le Président et les membres de l'Association Sportive Automobile Livradois Forez.

Secrétariat du rallye : Adresse postale

ASA LIVRADOIS FOREZ
BP 11 – 63600 AMBERT
Tél : 04.73.82.61.78
mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Organisateur technique :

ASA LIVRADOIS FOREZ idem organisateur administratif

ARTICLE 1.1P – OFFICIELS

Commissaires sportifs :

<u>Président :</u>	Jean-Carl ANNOVAZI	lic 8405
<u>Membres</u>	Etienne GARDETTE	lic 8272
	Michel BEAULATON	lic 3816
<u>Directeur de course :</u>	Daniel BERTHON	lic 1621
<u>Directeur de course adjoint :</u>	René Louis VERLINE	lic 21427
<u>Directeur de course adjoint :</u>	Sylvie KRZYZANOWSKI	lic 22005
<u>Voiture tricolore :</u>	Thierry DUPECHER	lic 3564
	Alain RENAUDIER	lic 5250
<u>Directeur de course délégué à l'ES 1 :</u>	Pascal MAGNE	lic 4309
<u>Directeur de course délégué à l'ES 2 :</u>	Patrick ASSENAT	lic 21221

Commissaire technique responsable : **Serge PEGOLOTTI** **lic 6047**
Commissaires techniques : **André BOIVIN** **lic 3572**
 Dominique MONNIER **lic 55260**
 Gérard JOUVHOMME **lic 51582**
 Emeric PASCAL **lic 37568**

Chargé des relations avec les concurrents : **François CHASSAGNOL** **lic 15142**

Responsable classement ASA DOME FOREZ

Responsable des commissaires : **Catherine PASTOREK** **lic 15145**
 Joëlle ALLEMAND **lic 16382**

Mise en place des moyens : **Evelyne VIALATTE, François DALMAS, Eric MATHEVON, André RIX**

Speaker : **François GUENOT**

ARTICLE 1.2 P - ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye régional du Pays d'Olliergues compte pour :
La Coupe de France des rallyes : Coefficient 2
le challenge des rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
et le challenge de l'ASA LIVRADOIS FOREZ.

ARTICLE 1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mël, indiquant l'heure de convocation aux vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 10 avril 2015, de 17 h 00 à 22 h gare de l'utopie à Vertolaye et le samedi 11 avril 2015 de 7 h 15 à 8 h 15 salle des fêtes Marius Ferrier à Vertolaye .
Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 10 avril 2015 de 17 h 15 à 22 h 15 et le samedi 11 avril 2015 de 7 h 30 à 8 h 30 au Garage MOULIN à Vertolaye.
Un temps de 15 min sera accordé entre les vérifications administratives et les vérifications techniques, le même temps sera accordé entre les vérifications techniques et le parc fermé.
Le parc fermé sera gardé pendant la nuit du vendredi au samedi.
Les vérifications finales seront effectuées Garage MOULIN à Vertolaye
Tarif horaire de la main d'œuvre : 60€

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - Demande d'engagements inscriptions

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le : **lundi 30 Mars 2015 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10 P - Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11P - Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité de l'organisateur : 340 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 680€ (x2)
- 320 € pour les équipages 100 % ASA Livradois Forez
- 330 € pour les équipages 50 % ASA Livradois Forez

3.1.12 P –

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Vertolaye.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A.B.et C d'une capacité de 5 kg dont le contrôle date de moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m maximum) et résistante aux hydrocarbures

- De disposer une bâche sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.

- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

- Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension.

4.3.2.3P – Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P – Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 05 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012),

l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 ; 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1 ;)

● Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P Description

Le 5^{ème} rallye régional du Pays d'Olliergues représente un parcours de 90 Km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 spéciales d'une longueur totale de 38,400 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 1-3-5 : Cibertasse, St Pierre la Bourlhonne : 8 Km à parcourir 3 fois (point stop 800 mètres après l'arrivée)

ES N° 2-4 : Les Igonins, les Fayes : 7.2 Km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2 P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 04 avril 2015 et le dimanche 05 avril 2015 de 9 h à 17 h. Les carnets d'itinéraires seront disponibles les jours de reconnaissances à la mairie de Vertolaye.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors de ces jours et horaires.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7.P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P - EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P - Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.17.3 P - Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales, seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route

ARTICLE 8.P - RECLAMATION APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10.P - PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante

GENERAL	- de 100	De 101 à 120
Premier	325	350
Deuxième	245	270
Troisième	165	190
Quatrième		110

GROUPE X 6	- 10	De 11 à 20	+ De 20
Premier	160	160	170
Deuxième		110	130
Troisième			90

CLASSES	De 1 à 3	De 4 à 5	De 6 à 10	+ de 11
Premier	170	320	340	340
Deuxième		160	170	170
Troisième			110	110
Quatrième				80

1ère féminine : 100€

Les prix sont cumulables.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois commissaires de route seront récompensés dont un commissaire stagiaire

La remise des prix se déroulera le samedi 11 avril 2015 à 19 h 30 la salle des fêtes Marius Ferrier de Vertolaye.

HORAIRES

Horaires

Contrôle horaire		Temps imparti	1 ère voit	Dern voit
CH 00	Sortie Parc		10:00	11 :59
CH 01	Entrée parc assistance	00:05	10:05	12 :04
CH 02	Sortie parc assistance	00:35	10:40	12 :39
CH 03		00:10	10:50	12 :49
		00:03		
DES 1			10:53	12 :52
CH 04		00:20	11 :13	13 :12
DES 2		00:03	11 :16	13:15
CH05	Entrée regroup. Vertol	00:27	11 :43	13 :42
CH06	Sortie regroup Verto	00:35	12 :18	14 :17
CH07	Entrée assistance	00:05	12 :23	14 :22
CH08	Sortie assistance	00:30	12 :53	14 :52
CH09		00:10	13 :03	15 :02
DES3		00:03	13 :06	15 :05
CH10		00:20	13 :26	15 :25
DES 4		00:03	13 :29	15 :28
CH11	Entrée regroup Vertol	00:27	13 :56	15 :55
CH12	Sortie regroup Verto	00:35	14 :31	16 :30
CH13	Entrée assistance	00:05	14 :36	16 :35
CH14	Sortie assistance	00:30	15 :06	17 :05
CH15		00 :10	15 :16	17 :15
DES 5		00:03	15 :19	17 :18
CH16	Arrivée	00 :25	15 :44	17 :43



De la simple chambre d'hôtel à la suite dans un château du Xve siècle, le Pays d'Olliergues vous offre une panoplie d'hébergements correspondant à vos attentes. La qualité de l'accueil que vous y trouverez, associée à la séduction des espaces de notre parc naturel régional Livradois-Forez vous inviteront à renouveler et prolonger votre séjour.

Contactez l'Office de Tourisme au **04 73 95 56 49**, nous vous aiderons avec enthousiasme.